

Colloque

La

confiance

au cœur
de l'industrie
des services
financiers

18 septembre 2009

Salle Hydro-Québec
Pavillon Alphonse-Desjardins
Université Laval

*Un service de traduction simultanée des conférences
sera offert en français et en anglais*

ACTIVITÉ RECONNUE AUX FINS DE LA FORMATION CONTINUE

Barreau du Québec
Chambre des notaires
Chambre de la sécurité financière
Chambre de l'assurance de dommages
Institut québécois de planification financière



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de droit
Centre d'études en droit économique



La confiance au cœur de l'industrie des services financiers

PRÉSENTATION

Dans l'industrie des services financiers, la confiance joue un rôle crucial tant au plan macroéconomique, au regard du système financier dans son ensemble, qu'au plan microéconomique, dans les rapports entre les institutions et les consommateurs. Or, au cours de la dernière décennie, l'industrie financière a été confrontée à des bouleversements majeurs qui ont eu pour effet de mettre sérieusement en péril la confiance du public, et ce, à l'échelle nationale et internationale. La récente débâcle financière qui a débuté aux États-Unis pour ensuite se propager ailleurs dans le monde a entraîné une crise de confiance importante à l'égard de cette industrie. Cette crise a rapidement mis en relief les impacts négatifs considérables de nature économique et sociale qui peuvent découler d'une gestion défaillante des risques dans l'industrie financière.

Durant la même période, la confiance des consommateurs a également été fortement ébranlée par diverses formes de criminalité financière, laquelle s'est manifestée entre autres par des détournements de fonds, la fraude pyramidale (schéma Ponzi) et par la diffusion d'informations fausses ou trompeuses. Les scandales mis au jour au Canada dans les années 2000 avec les affaires Norbourg, Portus, Mount Real, iForum et Argentum et, plus récemment, aux États-Unis, dans l'affaire Bernard Madoff, ont entraîné des pertes financières importantes pour des milliers d'investisseurs tout en mettant en évidence des comportements illégaux, frauduleux et abusifs de la part de ceux qui étaient appelés à gérer l'argent des autres.

Ce colloque organisé par le Centre d'études en droit économique permettra de mieux comprendre les risques de défaillance qui mettent en péril la confiance des individus et des organisations. Cet événement aura également pour but de s'interroger sur les orientations politiques et les mécanismes d'encadrement qui peuvent contribuer à assurer la stabilité, l'efficacité, la transparence et l'intégrité dans l'industrie des services financiers en vue ultimement de préserver la confiance des acteurs intéressés dans ce secteur de l'activité économique.

8 h 30 Mot de bienvenue

Charlaine Bouchard, directrice
Centre d'études en droit économique (CÉDÉ)

8 h 45 Conférence d'honneur : Le rôle de la confiance dans l'industrie des services financiers

Présentation de la conférencière par Raymonde Crête, professeure titulaire et présidente du comité scientifique
Marie-Anne Frison-Roche, directeur
Master Droit Economique et de la Chaire Régulation de SciencesPo, Paris

**PREMIER THÈME :
CRISES FINANCIÈRES ET CRISE DE CONFIANCE**

**9 h 15 Panel 1
Réglementation, autoréglementation et régulateurs**

Sous la présidence de *M. Pierre Rhéaume*,
Directeur général de l'encadrement du secteur financier
et des personnes morales, Ministère des Finances du Québec

**Concevoir une réglementation optimale
du système financier**

Eric Pan, professeur et directeur du Samuel and Ronnie Heyman
Center on Corporate Governance, Benjamin N. Cardozo School
of Law, New York

Cette présentation analysera les forces et les faiblesses des différents modèles de réglementation financière et évaluera les projets de réformes dans l'Union européenne, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada.

**Réglementation des institutions financières :
évolution récente et tendances**

Julien Reid, directeur
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers

La conférence portera sur l'évolution récente des saines pratiques de gestion et des pratiques commerciales des institutions financières et leur supervision par les régulateurs. La présentation traitera également des divers types d'encadrement existants au Canada et plus particulièrement au Québec, et des avantages et inconvénients de chacun. Enfin, il conviendra d'aborder les aspects du rôle du régulateur dans le maintien de la confiance des consommateurs dans le système financier en période de crise financière.

Politiques et pratiques en matière de gouvernance

Robert Lebeau, avocat, consultant
Vice-président – affaires juridiques
Sun Life (2000-2008)

La présentation s'intéressera aux questions suivantes : doit-on réévaluer les politiques et les pratiques en matière de gouvernance au sein des institutions financières ? Comment la réglementation peut-elle favoriser la responsabilisation des intermédiaires financiers ? Comment la réglementation peut-elle inciter les intermédiaires à adopter de meilleures pratiques de gestion ?

Questions et commentaires

Pause

**10 h 45 Panel 2
L'innovation financière et les sentinelles**

Sous la présidence de *M^e Gilles Leclerc*, Fasken Martineau

**La nouvelle loi québécoise sur les instruments dérivés :
analyse et commentaires sur l'encadrement
réglementaire proposé**

Jean-François Bernier, avocat et premier vice-président
et directeur général
Interactive Brokers Canada

Cette présentation analysera la Loi sur les instruments dérivés ainsi que son champ d'application et apportera des commentaires sur la structure réglementaire retenue. Il y sera également question des différents types d'instruments dérivés et des choix réglementaires retenus pour chacun. Finalement, cette présentation traitera de l'administration de cette nouvelle réglementation et soulèvera la question de savoir si les instruments et les scandales financiers sont vraiment à blâmer.

**La titrisation : dans quelle mesure la titrisation d'actifs
financiers est-elle cause du problème et fait-elle partie
de sa solution ?**

Pierre-Denis Leroux, avocat
McCarthy Tétraut

Cette présentation analysera les origines et les caractéristiques de la titrisation. Elle s'attardera au rôle qu'a joué cette technique de financement dans la récente crise économique tant aux États-Unis qu'au Canada. Cette présentation exposera également quelques suggestions susceptibles de sécuriser les investisseurs et le rôle de ces techniques de financement dans l'avenir.

**Les agences de notation de crédit et la crise financière :
des suspects de convenance ?**

Stéphane Rousseau, titulaire de la Chaire en droit des affaires
et du commerce international et professeur
Faculté de droit, Université de Montréal

Les agences de notation de crédit font l'objet de vives critiques depuis le début de la crise financière de la part d'observateurs qui questionnent la validité des notes octroyées aux titres adossés à des actifs. Ces critiques ont mené les régulateurs américains, canadiens et européens à examiner diverses pistes de réformes destinées à pallier aux défaillances des agences de notation. Ces critiques sont-elles bien fondées ? Les initiatives réglementaires contribueront-elles à améliorer la qualité de la notation ?

Questions et commentaires

Lunch

SECOND THÈME : DÉRIVES FINANCIÈRES ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

13 h 15 Panel 3

Prévention des comportements déviants

Sous la présidence de **M^e Carmen Crépin**, vice-présidente pour le Québec, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Les vertus d'une prévention polymorphe reposant sur un usage modéré de la confiance

Jean-Luc Bacher, juge pénal fédéral et criminologue
Confédération suisse

Cette présentation s'attardera à la délinquance, à ses diverses explications ainsi qu'aux différents moyens de prévention, tant sur le plan individuel que collectif, et ce, plus particulièrement dans l'industrie des services financiers. Elle traitera également de l'importance de la confiance dans les rapports économiques ainsi que du rôle d'alibi qu'elle peut jouer pour certains acteurs qui omettent de prendre les précautions minimales et qui cherchent néanmoins à être traités comme de vraies victimes. Ainsi, il sera question de la place qui peut et doit être faite à la confiance dans une stratégie de prévention du crime.

La prévention dans la distribution de services d'investissement

Raymonde Crête*, Professeure et membre du Centre d'études en droit économique, Faculté de droit, Université Laval

Geneviève Brisson*, juriste, professeure associée, Département d'anthropologie, Université Laval, membre partenaire du Centre d'études en droit économique

Mario Naccarato, professeur et membre du Centre d'études en droit économique, Faculté de droit, Université Laval

Marc Lacoursière, professeur et membre du Centre d'études en droit économique, Faculté de droit, Université Laval

À la lumière des résultats d'un programme de recherche portant sur l'analyse des régimes de sanctions applicables aux conseillers financiers et aux gestionnaires de portefeuille, la présentation rendra d'abord compte de l'évaluation juridique de ces régimes, puis des perceptions des professionnels quant à l'efficacité des moyens de prévention des manquements professionnels. Enfin, elle explorera les voies susceptibles d'accroître l'efficacité de ces moyens de prévention.

*conférencières

Leçons à tirer des manquements professionnels dans le secteur financier

Douglas Harris, vice-président et conseiller juridique
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), Toronto

Cette présentation analysera les mesures prises par l'OCRCVM en regard des récents scandales dans le secteur financier (PCAA, les affaires Madoff et Stanford, etc.) pour identifier les leçons à tirer pour les organismes de réglementation, les acteurs du marché et les investisseurs en vue d'améliorer les pratiques du milieu. À la lumière des récents scandales, elle exposera les problématiques concernant la relation entre les organismes de réglementation et le rôle des lanceurs d'alerte (« whistleblowers ») dans le cadre réglementaire. Finalement, cette présentation offrira des pistes de solutions, telles que des politiques de communication claires et efficaces, ainsi qu'un partage d'information entre les organismes de réglementation pour corriger plusieurs des problématiques soulevées.

Le régime de sanction pénale énoncé à la Loi sur les valeurs mobilières : son interprétation judiciaire et ses vertus pénologiques

Tristan Desjardins, avocat
Downs Lepage

Les multiples scandales financiers ayant récemment éclaboussé le secteur des valeurs mobilières ont incité les législatures des provinces canadiennes à modifier les lois provinciales sur les valeurs mobilières afin d'augmenter substantiellement le quantum des peines pouvant être imposées en matière d'infractions pénales visant à sanctionner les comportements illégaux perpétrés par les différents intervenants du secteur financier. L'arrivée de ces changements législatifs et leur interprétation judiciaire permettent maintenant de se pencher sur l'utilité et les conséquences de ces régimes de sanction pénale sur le plan de l'orientation pénologique adoptée par les tribunaux et de la pertinence de ce cadre juridique au plan de la prévention des comportements délictuels.

Questions et commentaires

Pause

15 h 15

Panel 4 Indemnisation des consommateurs : les forces et les faiblesses des mécanismes et les solutions envisagées

Sous la présidence de **M. Daniel Roussel**, vice-président
Affaires publiques et Communications
Desjardins Sécurité financière

Le dédommagement des consommateurs dans le cadre d'un mécanisme de règlement des différends

Anne-Marie Poitras, surintendante à l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation
Autorité des marchés financiers

Cette présentation analysera les services d'assistance offerts par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») aux consommateurs qui s'estiment lésés par une entreprise de services financiers ou par un représentant inscrit auprès de l'AMF. Il sera question plus précisément du rôle de l'AMF dans le règlement des différends et dans la mise en application des principales obligations en matière de traitement des plaintes au Québec. À quel moment, dans quelles situations et de quelles façons ce mécanisme peut-il être enclenché? La présentation permettra de faire un bilan des actions posées à ce jour par l'AMF, des résultats obtenus et également, de s'interroger sur l'efficacité de ce mécanisme pour assurer le dédommagement des consommateurs.

Les recours civils : dernier filet de sécurité des investisseurs ?

Serge Létourneau, avocat
Létourneau, Gagné

Cette présentation traitera de l'accessibilité et de l'efficacité des recours civils aux fins de l'indemnisation des investisseurs victimes des comportements fautifs de leurs conseillers financiers. Il conviendra de se demander si ces recours devant les tribunaux judiciaires assurent adéquatement la protection des investisseurs. Constituent-ils le moyen à privilégier pour obtenir réparation de leurs pertes ?

Le consommateur au centre de la tourmente : à la recherche d'une juste compensation

Geneviève Cotham, avocate
Stein Monast

L'industrie des services financiers fait parfois des victimes. Si personne n'est à l'abri des fluctuations économiques, il importe d'explorer les avenues disponibles au consommateur afin d'obtenir compensation en cas de perte financière provoquée par un acteur de l'industrie. Nous analyserons cette question sous l'angle de l'assurance responsabilité, mais également des divers mécanismes d'indemnisation prévus par la loi. L'examen de ceux-ci et leur interrelation permettront de tracer un portrait de l'état actuel de la situation au Québec et possiblement de paver la voie vers d'autres solutions.

Solutions à explorer pour améliorer les mécanismes d'indemnisation au Québec

Jean-François Guimond, professeur
Département de finance et assurance
Faculté des sciences de l'administration
Université Laval

Dans la mesure où le type d'indemnisation disponible dépend du produit financier ou de l'intermédiaire impliqué, la protection du consommateur pour un même risque n'est pas homogène en termes de coûts, de délais, et d'incertitude sur l'admissibilité d'une réclamation et sur le niveau de l'indemnité. Cette présentation proposera des solutions permettant d'améliorer l'accès à l'indemnisation, d'uniformiser les protections et de réduire les coûts.

Questions et commentaires

17 h 15 Conférence d'honneur

Présentation du conférencier par M. Gilles Bernier, titulaire de la Chaire d'assurance et de services financiers L'Industrielle-Alliance, professeur, département de finance et assurance, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

Liens sociaux, démocratie et confiance

Claude Béland, président
Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

18 h 30 Réception au Fairmont Le Château Frontenac

Cocktail et repas

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le comité scientifique est composé des membres suivants :

Raymonde Crête, présidente du comité scientifique
Professeure et membre du Centre d'études en droit économique
Faculté de droit, Université Laval

Gilles Bernier, titulaire de la Chaire d'assurance et de services financiers
L'Industrielle-Alliance
Professeur, département de finance et assurance
Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

Marc Lacoursière, professeur
membre du Centre d'études en droit économique
Faculté de droit, Université Laval

Philippe Lebel, directeur des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers

Mario Naccarato, professeur, membre du Centre d'études
en droit économique
Faculté de droit, Université Laval

Luc Plamondon, avocat et chercheur associé
Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec
Université McGill

Stéphane Rousseau, titulaire de la Chaire en droit des affaires
et du commerce international et professeur
Faculté de droit, Université de Montréal

Actes du colloque

Les textes des conférences seront publiés dans un ouvrage collectif aux Éditions Yvon Blais.

INFORMATION ET INSCRIPTION

Lieu du colloque

Québec
Pavillon Alphonse-Desjardins
Salle Hydro-Québec
2305, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

TARIFS

Participant

400 \$ + TPS + TVQ = 451,50 \$

Comprend la participation au colloque, les pauses santé, le dîner, la réception du vendredi soir, les Actes du colloque

Étudiant en droit

50 \$ + TPS + TVQ = 56,44 \$

Comprend la participation au colloque, les pauses santé, les Actes du colloque

130 \$ + TPS + TVQ = 146,74 \$

Comprend la participation au colloque, les pauses santé, le dîner, la réception du vendredi soir, les Actes du colloque

Professeur en droit

130 \$ + TPS + TVQ = 146,74 \$

Comprend la participation au colloque, les pauses santé, le dîner, la réception du vendredi soir, les Actes du colloque

HÉBERGEMENT

Un bloc de chambres (tarif 129 \$) a été réservé à l'Hôtel ALT Québec

1200, avenue Germain des Prés

Québec (Québec) G1V 3M7

418 658-1224

Sans frais : 1 800 463-5253

Télécopieur : 418 658-8846

reservations.quebec@althotels.ca

ou en ligne <https://reservation.quebec.althotels.ca/fr/>

INSCRIPTION

En ligne : <http://cede.fd.ulaval.ca/>

Votre inscription et le paiement doivent être reçus avant la tenue du colloque.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute annulation est soumise aux conditions suivantes :

Avant le 1^{er} juillet 2009 : remboursement de 100 % des frais

Après le 1^{er} juillet 2009 : aucun remboursement

NOTE : le nombre de places étant limité, les demandes seront traitées selon l'ordre de réception.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

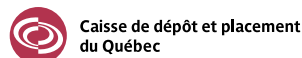
Caroline Roy au 418 656-2131, poste 4532

ou par courriel à caroline.roy@fd.ulaval.ca

PARTENAIRE MAJEUR



PARTENAIRES COLLABORATEURS



ACTIVITÉ RECONNUE AUX FINS DE LA FORMATION CONTINUE

